

TARIF D'ABONNEMENT :

RUBRIQUE-TOURNOI... TROIS MOIS... 43 fr. 50... SIX MOIS... 78 fr... UN AN... 140 fr... Les autres Départements et l'Étranger, les frais de poste en sus.

BUREAUX & RÉDACTION

Reboux, rue Neuve, 17. — Tourcoing, rue des Fontaines, 42. Les Abonnements et Annonces sont reçus à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Étienne, 9 bis. — A PARIS chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, place de la Bourse, 8, et à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Étienne, 9 bis. — A PARIS chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, place de la Bourse, 8, et à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

ROUBAIX, LE 15 JUIN 1894.

LES IRRESPONSABLES

La Cour d'assises de la Seine a condamné, jeudi, à vingt ans de travaux forcés, ce jeune assasin de dix-sept ans qui, sans raison, pour tuer quelqu'un, avait planté un couteau de houcher dans les épaules du premier venu.

Ce garçon est-il un anarchiste? Si l'on en est défendu, il paraît résulter de l'instruction qu'il a lu des journaux anarchistes. Cette lecture a pu faire tourner vers le crime les rêveries malades de sa pauvre cervelle.

Le jury, dans son verdict, s'est conformé à cette opinion. Sa décision ne saurait être critiquée. Le jury avait devant lui un être extrêmement dangereux, et dont l'état mental n'offrait pas les indices d'une folie caractérisée.

Il faut avouer d'ailleurs que, dans les cas de ce genre, jugés et jurés sont souvent fort embarrassés. Si l'examen des médecins avait constaté, chez l'accusé, quelques degrés de plus dans l'échelle de l'irresponsabilité (puisque l'y a des degrés en pareille matière) le moins la science l'assure, les jurés auraient beaucoup hésité sans doute à rapporter un verdict affirmatif, même mitigé par les circonstances atténuantes.

Pareille chose s'est vu souvent. Le cas est fréquent pour les alcooliques. Ils commettent un crime dans un accès, on les acquitte, on les enferme dans un asile, la sobriété forcée qui fait partie du régime de la maison leur rend l'usage de leurs facultés, on les met dehors et ils recommencent.

Cela revient à dire qu'il y a une question très grave posée dans les longs temps, et que l'on ne résout pas, nul ne sait pourquoi, bien se fier à son instinct en ait été saisi : celle des biens criminels ou, pour parler plus exactement, de ceux qui commettent des crimes en état d'aliénation mentale.

Irresponsables, ils ne peuvent être traités comme des criminels. Mais ils ne devraient pas non plus être assimilés à des fous ordinaires. Il y a des précautions spéciales à prendre à leur égard, afin qu'ils ne soient pas rendus à la vie libre, dès que l'on constatera chez eux la guérison ou une apparence de guérison.

LA RÉFORME BUDGÉTAIRE

Pneumatiquement, la discussion continue devant la Commission du budget. L'établissement de la situation financière pour l'exercice 1895, avait compris l'évaluation des recettes à 3,327,350,104 francs et celle des dépenses à 3,327,197,132 francs, ce qui fait un excédent de recettes de 152,972 francs.

Quant aux réformes qu'il présente, elles se résument à une, mais qui n'est pas sans importance, c'est une réforme de l'impôt sur le revenu. Elle consiste à transformer en un impôt sur le revenu, ce qui est actuellement un impôt sur le chiffre d'affaires.

Le projet de loi de M. Burdeau contenait des ressources de nature spéciale, provenant des conventions avec le Midi et l'Orléans et de la taxe d'habitation; ces conventions écartées, M. Poincaré a révisé les dépenses du budget.

Le projet de loi de M. Burdeau contenait des ressources de nature spéciale, provenant des conventions avec le Midi et l'Orléans et de la taxe d'habitation; ces conventions écartées, M. Poincaré a révisé les dépenses du budget.

Le projet de loi de M. Burdeau contenait des ressources de nature spéciale, provenant des conventions avec le Midi et l'Orléans et de la taxe d'habitation; ces conventions écartées, M. Poincaré a révisé les dépenses du budget.

Le projet de loi de M. Burdeau contenait des ressources de nature spéciale, provenant des conventions avec le Midi et l'Orléans et de la taxe d'habitation; ces conventions écartées, M. Poincaré a révisé les dépenses du budget.

Le projet de loi de M. Burdeau contenait des ressources de nature spéciale, provenant des conventions avec le Midi et l'Orléans et de la taxe d'habitation; ces conventions écartées, M. Poincaré a révisé les dépenses du budget.

LA RUSSIE ET L'AUTRICHE N'ONT PAS ENCORE RÉPONDU.

C'est Angélique qui a eu la première réponse des plus grandes réserves. Madrid, 14 juin. — Le croiseur Legazpi, qui avait dû partir pour aller attendre la commission des négociations, a pu enfin prendre la mer à destination de Mazagan, où les délégués espagnols du Trésor vont essayer de fonder le premier bureau de l'indemnité.

Madrid, 14 juin. — Les nouvelles sur l'état d'esprit des Kabyles du Rif sont contradictoires. Le ministre de l'Intérieur a déclaré que tout un groupe de journaliers, que les officiers ont fait rassurer, mais qu'il n'ignorait pas que des télégrammes privés présentaient la situation sous un jour défavorable.

Tanger, 14 juin. — Voici quelques détails complémentaires sur la mort de M. Mouley-Hassan. Le sultan souffrait depuis plusieurs mois de crises épileptiques; ses deux médecins, le docteur Linares, Français, et le docteur Gortès, Espagnol, se livraient à un congrès régulier, et l'Empereur, lorsque le Sultan, à la tête de 10,000 hommes, résolut de se rendre chez le Zemmour et le Beni-Hassan, pour la levée des tributs.

Paris, 14 juin. — Hier matin, une forte détonation se fit entendre dans le quartier de la Plaisance au Perreux (Seine). Aussitôt un commencement d'incendie se déclara dans la maison portant le n° 21 du boulevard de Fontenay, habitée par M. Abard et Mme veuve Dunas.

Paris, 14 juin. — Hier matin, une forte détonation se fit entendre dans le quartier de la Plaisance au Perreux (Seine). Aussitôt un commencement d'incendie se déclara dans la maison portant le n° 21 du boulevard de Fontenay, habitée par M. Abard et Mme veuve Dunas.

Paris, 14 juin. — Hier matin, une forte détonation se fit entendre dans le quartier de la Plaisance au Perreux (Seine). Aussitôt un commencement d'incendie se déclara dans la maison portant le n° 21 du boulevard de Fontenay, habitée par M. Abard et Mme veuve Dunas.

Paris, 14 juin. — Hier matin, une forte détonation se fit entendre dans le quartier de la Plaisance au Perreux (Seine). Aussitôt un commencement d'incendie se déclara dans la maison portant le n° 21 du boulevard de Fontenay, habitée par M. Abard et Mme veuve Dunas.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 14 juin 1894. — Présidence de M. Lockroy. — La séance est ouverte à 2 h. M. le baron Helleu dePOSE, au nom de la commission de l'enseignement, a lu le projet de loi tendant à la formation d'un essai de mobilisation de deux régiments d'artillerie. Ce projet est renvoyé à la commission du budget.

Le monopole des alcools. — M. GUILLEMIN a déposé un amendement d'urgence pour la suppression du monopole de l'alcool. M. Lockroy a répondu que le projet de loi tendant à la suppression de ce monopole n'est pas encore à l'état de projet.

Le monopole des alcools. — M. GUILLEMIN a déposé un amendement d'urgence pour la suppression du monopole de l'alcool. M. Lockroy a répondu que le projet de loi tendant à la suppression de ce monopole n'est pas encore à l'état de projet.

Le monopole des alcools. — M. GUILLEMIN a déposé un amendement d'urgence pour la suppression du monopole de l'alcool. M. Lockroy a répondu que le projet de loi tendant à la suppression de ce monopole n'est pas encore à l'état de projet.

Le monopole des alcools. — M. GUILLEMIN a déposé un amendement d'urgence pour la suppression du monopole de l'alcool. M. Lockroy a répondu que le projet de loi tendant à la suppression de ce monopole n'est pas encore à l'état de projet.

Le monopole des alcools. — M. GUILLEMIN a déposé un amendement d'urgence pour la suppression du monopole de l'alcool. M. Lockroy a répondu que le projet de loi tendant à la suppression de ce monopole n'est pas encore à l'état de projet.

Le monopole des alcools. — M. GUILLEMIN a déposé un amendement d'urgence pour la suppression du monopole de l'alcool. M. Lockroy a répondu que le projet de loi tendant à la suppression de ce monopole n'est pas encore à l'état de projet.

BOITES SUPPLÉMENTAIRES

BOITES SUPPLÉMENTAIRES. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réclames à Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

BOITES SUPPLÉMENTAIRES. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réclames à Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

BOITES SUPPLÉMENTAIRES. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réclames à Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

BOITES SUPPLÉMENTAIRES. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réclames à Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

BOITES SUPPLÉMENTAIRES. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réclames à Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

BOITES SUPPLÉMENTAIRES. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réclames à Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

BOITES SUPPLÉMENTAIRES. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réclames à Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

BOITES SUPPLÉMENTAIRES

BOITES SUPPLÉMENTAIRES. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réclames à Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

BOITES SUPPLÉMENTAIRES. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réclames à Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

BOITES SUPPLÉMENTAIRES. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réclames à Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

BOITES SUPPLÉMENTAIRES. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réclames à Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

BOITES SUPPLÉMENTAIRES. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réclames à Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

BOITES SUPPLÉMENTAIRES. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réclames à Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

BOITES SUPPLÉMENTAIRES. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réclames à Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

Dernière Heure

survécu hier à l'inspection du fort de Charonnet. Au moment où elle s'était livrée à l'entraînement, une explosion avait été entendue par l'extraction de la bombe dont le lieutenant a été atteint à l'épaule.

Chate d'un ballon. — Un ballon de couleur havane, lancé par le pilote et fortement ballotté par un grand vent, a atterri, non sans danger, à Froubaux, dans les habitations de la rue de la République. Les habitants ont été effrayés par le bruit et les débris qui se sont répandus dans la rue.

Accident de Charonnet. — Un sous-lieutenant blessé par un général. — Un sous-lieutenant a été blessé par un général lors d'un exercice militaire. Le général a été accusé de négligence et de manque de précaution.

UNE EXPLOSION AU PERREUX

Paris, 14 juin. — Hier matin, une forte détonation se fit entendre dans le quartier de la Plaisance au Perreux (Seine). Aussitôt un commencement d'incendie se déclara dans la maison portant le n° 21 du boulevard de Fontenay, habitée par M. Abard et Mme veuve Dunas.

Paris, 14 juin. — Hier matin, une forte détonation se fit entendre dans le quartier de la Plaisance au Perreux (Seine). Aussitôt un commencement d'incendie se déclara dans la maison portant le n° 21 du boulevard de Fontenay, habitée par M. Abard et Mme veuve Dunas.

Paris, 14 juin. — Hier matin, une forte détonation se fit entendre dans le quartier de la Plaisance au Perreux (Seine). Aussitôt un commencement d'incendie se déclara dans la maison portant le n° 21 du boulevard de Fontenay, habitée par M. Abard et Mme veuve Dunas.